BREF'CSSCT du 30 avril 2020

Spécial COVID 19 à Pôle emploi

Depuis le début de la crise sanitaire, la CSSCT se réunit tous les 15 jours en alternance avec un CSE extraordinaire. Voici les dernières infos notées jeudi lors de la réunion de la CSSCT.

Quelques chiffres au 24 avril :

- Rappel : ces chiffres sont des estimations
- Le nombre de personnes en ABAP est susceptible d'évoluer

Agents diagnostiqués COVID 19	Agents considérés "à risque élevé" sens du gouvt.	Agents arrêt travail garde d'enfants	Nombre d'agents absents : congés…	Nombre d'agents en arrêt maladie ordinaire	Agents en absence autorisée payée	Nombre d'agents ayant badgé (présents sur site) yc cadres au forfait	Agents en télétravail
12	29	395	784	220	249	256	1944

	présent site	télétravail	confiné	absent	TOTAL	% présent y compris confiné
CDDE	81	897	46	547	1571	65,18%
CDE	29	323	13	167	532	68,61%
GDD	41	358	1	146	546	73,26%

Ce qu'il faut en retenir :

A partir du 11 mai nous entrerons dans la période de déconfinement…**La priorité est la santé des agents.**
Tout dépend des contraintes liées au département vert ou rouge, la taille des agences et si la distanciation est possible, les transports sur le secteur…Tout cela doit être étudié au local. C'est pour cette raison que les ELD devront travailler entre le 11 et le 18 mai à **un protocole détaillé de déconfinement** …*en mode participatif. En effet des groupes de travail, à la mode « C'notreperf » seront constitués dès cette semaine avec des agents …. Volontaires !*
Le SNU remarque l'utilisation des projets Pôle emploi, même en pleine crise sanitaire ! Espérons une plus grande efficacité qu'habituellement !

Pour info, l'établissement a prolongé l'opportunité d'utiliser son véhicule pour aller sur son lieu de travail jusqu'à fin mai.
Un leit-motiv le **flux sera maitrisé**…Comment ? **Réception sur RDV**. Réouverture progressive, maitrisée sur RDV **à compter du 18 mai.**

Priorité aux entretiens à distance mais si le cas l'impose, la réception se fera sur RDV.
La distanciation sera obligatoire. A l'ELD dans son agence de proposer une autre organisation spaciale.
A noter que chacun doit être garant du protocole sanitaire qui sera mis en place.
Pour l'instant les activités essentielles restent les mêmes.
Un nettoyage complet de chaque site est commandé avant la réouverture.
La possibilité de manger sur son bureau, interdite jusqu'à lors va tomber. Il sera donc désormais préconisé de manger seul (donc potentiellement à son bureau). Ou de garder une large distance dans la cafétéria. Le nettoyage des sanitaires reste quotidien.

Le protocole de déconfinement sera présenté au CSEC (CSE central) le jeudi 7 mai. Document qui expliquera précisemment les détails du déconfinement.
On peut supposer qu'il sera à disposition des groupes de travail locaux qui tenteront d'appliquer les préconisations de la DG…sinon, à quoi cela servirait-il ?….sinon à reproduire les schémas du passé ?

Ce qui en a filtré à la CSSCT :

- **2 masques par jour et par agent.**
- **Il n'est pas envisagé de masques pour les Demandeurs d'emploi. A l'étude toutefois la possibilité d'en mettre à disposition.**
- **A l'étude des visières de protection pour les agents en position d'accueil.**
- **Les plexiglass pour bornes d'accueil et bureaux d'entretien sont commandés.**
- **Nettoyage du bureau entre chaque entretien physique, matériel à dispo.**
- **Les sanitaires publiques restent fermés.**
- **Bureau attitré pour chaque agent : dépend de l'organisation locale.**
- **Rotation sur site à la main des ELD.**
- **Aucune action collective de prévue jusqu'à nouvel ordre.**
- **Télétravail jusqu'au 2 juin à minima (cf info gouvernement)**
- **Situation des services civiques étudiée en lien étroit avec l'agence des services civiques mais protection garantie.**

Climatisation/ ventilation : Même réponse que précédemment. Les experts confirment que seul l'entretien des climatisations suffit. Tout est pris en compte pour le confort et la santé des agents dans toutes les agences équipées. Le service sécurité est toutefois en attente d'une réponse écrite de la DG.

Le SNU a posé un certain nombre de questions précises (tract envoyé jeudi) évoquant un certain nombre de cas, suivant la couleur du département et les possibilités de retour à l'école…
Le service GARAS a pris connaissance de ces questions et répondra dans une communication à destination de tous les agents.
Le SNU attend avec impatience ces réponses déterminantes pour l'organisation de tous les agents.

Des précisions concernant la situation des agents en garde d'enfant qui passent en ABAP à compter du 1er mai !
Encore une fois, la note est arrivée au soir d'un long week end…pour une application immédiate…

A compter du 1er mai et jusqu'au 10 mai, les agents de droit privé, dans l'impossibilité de télétravailler,

- parents en garde d'enfants (attestation en cours ou à produire),
- personnes vulnérables ou personnes cohabitant avec ces dernières qui justifient d'un « certificat d'isolement » délivré par la CPAM ou par le médecin traitant

seront placés en absence autorisée payée (ABAP).

A compter du 1er mai et jusqu'au 10 mai, les agents de droit public, dans l'impossibilité de télétravailler,

- parents en garde d'enfants (attestation en cours ou à produire),
- personnes vulnérables (déclaration sur Améli),
- personnes cohabitant avec une personne vulnérable, justifiant d'un « certificat d'isolement » délivré par le médecin traitant

seront placés en arrêt de travail dérogatoire.

Tous les élu-es SNU Grand Est, au CSE et tous les RP de vos DTD restent à votre écoute et vous accompagnent dans ces moments difficiles où trouver sa place entre le télétravail, des rotations sur sites, des arrêts maladies (gardes enfants ou autres) et les différentes sollicitations de vos ELD ne sont pas choses simples.

Prenez soin de vous et de vos proches.
Benoît NODARI Secrétaire CSSCT Grand Est – Cédric CARDAIRE
Anne SCHALK – Référente contre les agissements sexistes

Prochain CSE mardi 5 mai

Si vous avez des questions n'hésitez-pas à nous contacter sur syndicat.snu.grandest@pole-emploi.fr